

Le voile

Autor(en): **Guillaume, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **5 (1893)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-523876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le voile

Une de ses causes. Moyen de l'éviter ou d'y remédier.

Le voile — ce sujet perpétuellement à l'ordre du jour — est sans contredit l'un des principaux écueils que l'on rencontre **dans la pratique du gélatino-bromure**. Les causes en sont multiples et rarement appréciées avec exactitude. Le plus fréquent de ces écueils est la teinte grise générale qui, au cours et vers la fin du développement, recouvre uniformément une épreuve négative.

Si l'on est certain que la plaque n'a pas vu le jour en dehors du châssis on attribue ce voile soit à l'action trop prolongée du révélateur, soit à l'addition à cet agent d'un excès de solution alcaline, et c'est en vain que l'on cherche à remédier à ce contre temps par l'introduction dans le bain d'une forte proportion de bromure.

Or, plus souvent qu'on ne se l'imagine, bien que la cause de ce résultat ait déjà été maintes fois signalée, ce voile est la conséquence de l'examen par transparence auquel, pour se rendre compte de l'effet du révélateur et de la marche de l'épreuve, on soumet le cliché, sorti du bain, à proximité de la source de lumière rouge (lanterne ou carreau de fenêtre). Cet examen réitéré et parfois prolongé, dont ne se défendent pas toujours les opérateurs les plus expérimentés, suffit pour produire un impressionnement supplémentaire et uniforme de la plaque qui se traduit, après sa remise au bain, par le voile gris en question.

Quelques auteurs, jugeant inutile et dangereux cet examen par transparence, prétendent qu'une épreuve, laissée dans le bain, peut être considérée comme complètement

développée dès que les clairs de l'image commencent à *griser*.

Nous ne pensons pas que cet indice doive être accepté comme infaillible dans tous les cas, attendu que cette teinte grise des clairs de l'épreuve peut être produite par une toute autre cause que celle de l'arrivée au degré complet de l'action du révélateur ; et l'opérateur qui s'en rapporterait à ce seul indice aurait souvent lieu de constater, en retirant son cliché du bain de fixage, que le développement en a été prématurément arrêté.

Donc l'examen par transparence est indispensable, mais ajoutons qu'il doit être fait le plus rarement possible et en usant des précautions que nous allons indiquer.

Le développement d'un cliché doit s'opérer dans une cuvette en porcelaine ou autre matière opaque, préférablement à celles en verre, surtout si cette opération se fait à proximité de la lumière rouge, et, tant que l'on ne juge pas opportun d'examiner l'épreuve par transparence, cette cuvette demeure recouverte d'un carton ou d'une planchette.

Lorsque l'on veut procéder à cet examen, la glace étant sortie du bain, ce n'est pas, comme cela se pratique habituellement, le revers de cette plaque que l'on doit présenter à la lumière rouge (jamais jaune), c'est au contraire la couche sensible qu'il faut tourner vers cette lumière et cela à une distance de 30 ou 40 centimètres environ, selon le degré d'intensité de l'éclairage. Il est vrai qu'à cette distance, en raison de la faible impression produite sur la rétine par la lumière rouge, il devient difficile de reconnaître à l'œil nu la valeur réelle des différentes teintes de l'image ; mais au moyen d'une loupe, celle servant à la mise au point, la puissance de la vision se trouve considérablement augmentée et en promenant cette loupe en tous sens sur le ré-

vers de la plaque l'opérateur peut dès lors se rendre exactement compte de l'état réel de son cliché.

Il pourra néanmoins arriver, si l'on fait usage de préparations très sensibles et si l'on s'est livré, selon le mode que nous venons d'indiquer, à un examen trop prolongé ou trop souvent renouvelé du cliché, que l'épreuve soit finalement entachée d'un léger voile ; mais au moyen de la précaution que nous avons recommandée, de tourner la couche sensible vers la lumière il sera facile de l'en débarrasser.

Ce voile, nous l'avons dit, est la conséquence d'un faible impressionnement produit par la lumière rouge et constitue une sorte de superfétation qui n'affecte, sans pénétrer la couche de gélatine, que la superficie de cette couche mise en regard de la lumière.

Dès lors, ce cas échéant, l'épreuve terminée, fixée et bien lavée sera passée dans le bain réducteur bien connu de prussiate rouge et d'hyposulfite ; on l'y surveillera attentivement, de manière à ne l'y laisser que le temps strictement nécessaire pour que le voile superficiel soit enlevé, sans que les demi-teintes sous-jacentes soient attaquées et l'on retirera de ce bain un cliché aussi brillant que si aucun voile ne l'avait terni.

Un tel résultat ne pourrait être obtenu si l'examen de l'épreuve par transparence s'était effectué, le revers de la glace étant tourné vers la lumière rouge ; le voile se fût en ce cas produit sur la surface interne de la couche contiguë au verre et le bain réducteur n'eût pu l'atteindre sans traverser d'abord l'épaisseur de la couche, au grand détriment des demi-teintes et de l'harmonie de l'ensemble de l'épreuve.

Disons en terminant que, depuis que, dans le développement de nos clichés, nous observons les règles que nous venons de tracer, nous ne redoutons plus pour nos épreu-

ves la survenance du voile... du moins de celui qui fait l'objet de cet article.

E. GUILLAUME.

(Amateur phot.)

La Photographie et l'Archéologie.

Ceux qui ont lu nos premiers « Bulletins », n'ont certainement pas perdu le souvenir des intéressants extraits de la conférence de M. Baër sur *Le domaine de la photographie*.

Notre collègue semble avoir parfaitement compris quel devait être le but principal d'une société photographique, lorsqu'il montrait les nombreux services rendus par la photographie aux sciences et aux arts.

Il paraissait indiquer ainsi, que notre Société ne devait pas se borner à être un agréable lieu de réunion où l'on trouverait certains avantages matériels ; qu'elle ne devait pas non plus se borner à être une sorte d'*école mutuelle*, où ceux qui savent plus, feraient profiter ceux qui savent moins, de leurs conseils expérimentés. Cela ne serait pas suffisant. Il faut que les membres de la Société, dans la mesure de leurs talents, de leurs goûts et de leur savoir, viennent en aide aux divers arts, aux diverses sciences.

Je m'occupe aujourd'hui de l'une de ces dernières : l'archéologie.

Nous appartenons à une ville, à un pays où les monuments sont nombreux et intéressants. Rien qu'en parcourant les églises de Caen, on pourrait faire un cours complet d'architecture religieuse. Mais il eût été encore bien plus complet il y a un siècle, avant la tourmente révolutionnaire. Si la photographie eût existé alors, nous rever-